

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN MAGASIN

## Version du 1<sup>er</sup> mars 2022

### 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des rapports entre le Vendeur et ses clients et notamment aux ventes de produits conclues en France, en magasin, par le Vendeur auprès d'acheteurs non professionnels, et aux prestations de pose desdits produits lorsque la pose est souhaitée par le Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation (Vente à domicile, Internet...).

### 2. Modifications

Le Vendeur se réserve la possibilité de pouvoir modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

### 3. Acceptation

La signature des présentes par le Client emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

### 4. Définitions

Les offres du Vendeur portent nécessairement sur la fourniture de meubles de cuisine, salle de bain, dressing, buanderie, living... et/ou de leurs accessoires et/ou d'appareils électroménagers (Ci-après les « Produits ») et, au choix du Client, sur des travaux de pose (Ci-après les « Prestations de pose ») entendus comme la fixation de tous les éléments (meubles hauts et bas, plans de travail, corniches, plinthes...).

Les présentes s'appliquent enfin à la cession de Plan technique défini comme étant le document qui décrit le réseau électrique et la plomberie qui sont nécessaires au fonctionnement de la cuisine en conformité avec les normes en vigueur.

### 5. Devis et réserves sur le devis

Les devis comprennent le chiffrage global de l'offre établi sur la base d'un premier relevé de mesures effectué sur le site de pose des Produits ou d'un relevé de mesures fournis par le Client, et de ce fait ne peuvent être réputés définitifs.

Les devis sont valables 15 jours. L'établissement d'un devis estimatif est gratuit, sauf mention contraire portée à la connaissance du Client préalablement à l'établissement du devis.

### 6. Commande

#### 6.1. Commande et tarifs définitifs

La commande de Produits avec ou sans prestation de pose doit être faite par le biais d'un bon de commande, distinct du devis.

Les caractéristiques et renseignements portés sur les catalogues et imprimés de publicité des fournisseurs n'engagent pas le Vendeur.

TOUTE COMMANDE DE PRODUITS AVEC OU SANS PRESTATIONS DE POSE DOIT IMPERATIVEMENT ETRE PRECEDEE D'UN RELEVÉ DE MESURES EFFECTUE SUR LE SITE DE POSE DES PRODUITS, DE L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE CONCEPTION, D'UN PLAN D'ELEVATION ET D'UN PLAN TECHNIQUE.

Le client a été préalablement informé, par la remise du plan technique, des besoins de conformité de l'installation existante. Il est tenu de faire procéder, avant la pose de la cuisine, aux travaux d'installation nécessaires par des corps de métier adaptés de son choix et placés sous sa responsabilité.

En cas de non visibilité de problème technique due au non démontage des meubles en place lors du métré, le cuisiniste ne pourra être mis en cause si des travaux supplémentaires sont constatés le jour de la pose.

Aucune vente de Produits ne sera parfaite en l'absence de relevé de mesures de contrôle effectué préalablement à la commande.

Le Client est informé que toute différence de côtes relevée lors du métré de contrôle, qui occasionnerait une obligation de modification de l'implantation, entraînerait une mise à jour du bon de commande avec signature d'un avenant dont le prix pourrait alors varier à la hausse sans que le Client puisse s'y opposer.

### 6.2. Règles communes aux commandes

Le bon de commande détaille avec précision les Produits et les Prestations de pose. Seul ce document aura valeur d'accord entre les parties.

Dès signature du bon de commande par le Client, celui-ci présente un caractère irrévocable.

Le Client est informé qu'il ne pourra exiger du Vendeur la réalisation de Prestations de pose et/ou de Travaux complémentaires contraires aux règles de l'art et aux normes de sécurité.

### 6.3. Modifications des commandes

Les éventuelles modifications de la commande par le Client ne pourront être prises en compte par le Vendeur que dans la limite de la faisabilité et des disponibilités.

Toute modification de la commande par le Client acceptée par le Vendeur devra impérativement faire l'objet d'un avenant écrit au bon de commande, cosigné par le Client et le Vendeur. Aucune modification ne pourra être considérée comme acceptée sans ces signatures.

La date de cet avenant fixera le point de départ du nouveau délai de livraison le cas échéant.

Le Client est informé qu'une modification de commande est susceptible de modifier le montant de la facture totale.

### 6.4. Annulation de commande

En cas d'annulation de la commande par le Client après versement d'un acompte, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation de la commande par le Client avant versement d'un acompte, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 30% de la facture totale sera acquise au Vendeur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

La présente clause est inapplicable dans les cas où l'annulation de la commande est légalement possible.

## **7. Vente sur échantillon**

En cas de vente sur échantillon d'un produit naturel (ex. granit, marbre, placage bois, céramique, pierre, quartz, verre...) ou d'une finition manuelle d'un produit (ex. patines, rechampis, laque brossée...), la conformité à l'échantillon ne pourra être garantie à l'identique en raison des différences générées par la nature ou des aléas des interventions humaines.

## **8. Tarifs**

Les Produits et les Prestations de pose sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, ou, le cas échéant, dans les devis établis par le Vendeur.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Vendeur. Ces tarifs sont exprimés en Euros (€), toutes taxes comprises (T.T.C.).

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur au jour de la commande.

Les frais facturés par toute personne intervenant à la demande du Client (architecte, décorateur, électricien, plombier, menuisier...) resteront à la charge de celui-ci.

## **9. Modalités et Conditions de règlement**

### 9.1. Commande de Produits sans Prestation de pose

Lorsque le contrat ne comporte que la fourniture de Produits, sans travaux de pose, le prix est payable comme suit :

- un acompte égal à 30% du prix total, à la commande
- le solde, soit 70 % du prix total, le jour de la livraison

Dans le cas où la livraison serait reportée du fait du Client, le paiement du solde total serait réclamé ainsi que d'éventuels frais de stockage (25 €TTC/semaine entamée).

### 9.2. Commande de Produits avec Prestation de pose

Lorsque le contrat comprend la fourniture de Produits, ainsi que la Prestation de pose, le prix est payable comme suit :

- un acompte égal à 30% du prix total, à la commande
- à la livraison des Produits, 60 % du prix total.

Dans le cas où la livraison serait reportée du fait du Client, le paiement du solde à la livraison serait réclamé ainsi que d'éventuels frais de stockage (25 €TTC/semaine entamée).

- et, à la fin de la prestation de pose : le solde des 10%.

### 9.3. Modes de paiement

Le prix est payable selon les modalités suivantes : par chèque bancaire en euros ou par virement bancaire du Client.

### 9.4. Retard de paiement

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits et, le cas échéant, à la fourniture de la Prestation de pose commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes par le Vendeur.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai fixé par les modalités, des pénalités de retard calculées au taux de 4 % du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client.

En cas de non-paiement d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, le Vendeur se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir et toutes fabrications sur les commandes en cours, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Le Client ne pourra se soustraire à son obligation de paiement même en invoquant le fait d'un tiers, notamment lors de construction, de rénovation d'immeubles, comme le retard pris par un corps de métier, une remise des clés différée, des supports n'ayant pas eu un temps de séchage suffisant...

## **10. Livraison des Produits**

### 10.1. Délai et lieu

Les Produits acquis par le Client seront livrés en France à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande. Les délais de livraison sont soumis aux délais de fabrication des fournisseurs de Produits et d'électroménagers et le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de toute modification de ces délais émanant des contraintes desdits fournisseurs ou des contraintes liées à des événements exceptionnels (grèves, guerre, pandémie, confinement...)

### 10.2. Modalités

Le Client est tenu de fournir toutes informations nécessaires à la livraison : adresse, code d'accès, étage, accessibilité, numéro de téléphone de la personne à contacter.

Le Client doit s'assurer des conditions d'accessibilité au lieu de livraison ainsi que des conditions de mise en œuvre (pièce vidée et prête au déroulement de la prestation ou, dans le cas d'une dépose par le Vendeur, mobilier vidé et électroménager débranché).

En cas d'impossibilité de livrer le Client de son fait (manquement à un rendez-vous de livraison, inaccessibilité...), les frais de retour seront à sa charge et le Client souhaitant une nouvelle livraison devra au préalable régler la participation aux frais de nouvelle livraison.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois. Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant ou directement par le Vendeur.

### 10.3. Avaries ou manquants

Le Client qui constate un incident lors de la livraison des Produits et électroménagers devra effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Dans le cas contraire, le Vendeur ne pourra pas être tenu pour responsable de la non-prise en charge SAV du fournisseur.

Les Produits manquants lors de la livraison seront livrés ultérieurement par le Vendeur dès disponibilité.

### 10.4. Vente sans prestation de livraison

En cas de réception des Produits et électroménagers sans livraison par le Vendeur, le client dispose de 7 jours pour récupérer les marchandises au lieu de dépôt. Passé ce délai, des frais de stockage seront facturés selon le tarif en vigueur de 25€TTC/semaine.

## **11. Fourniture des Prestations de pose**

### 11.1. Délai et lieu

Les Prestations de pose seront réalisées à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande et dans le délai maximum de huit (8) jours à compter de la livraison sur place des Produits, sauf si les lieux ne sont pas aptes à la pose (exemples : plâtres insuffisamment secs, retard de corps de métiers...).

### 11.2. Obligations du Client

Le Client doit s'assurer de l'accessibilité et de la praticabilité du lieu de pose des Produits et devra prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires à cette fin.

En particulier, le Client doit s'assurer que les conditions suivantes sont remplies :

- Murs secs, et de manière générale, prêts pour la pose (carrelage, apprêt, tapisserie...)
- Travaux de plomberie réalisés,
- Chapes ou dalles posées, stables, dégagées et sèches,
- Electricité disponible sur le chantier
- Câblage et prises de courant installés pour l'électroménager,
- Eclairage installé.

Si le jour de la pose, les travaux de mise aux normes et de préparation n'ont pas été respectés en rapport au plan technique établi lors de la commande, le cuisiniste ne pourra être mis en cause pour tout retard que ce soit, jusqu'à la finalisation des travaux à charge du client et reprogrammation d'une date de pose.

Les éventuels travaux supplémentaires ou ultérieurs, temps d'attente, frais supplémentaires générés par le non-respect des obligations du Client seront facturés en supplément.

### 11.3. Réception - Retenue de garantie

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception de la prestation, celle-ci sera réputée conforme à la commande.

En cas de réserves lors de la réception de la prestation, le Client pourra pratiquer une retenue de garantie de 5 % du montant des travaux, à consigner entre les mains de la Caisse des Dépôts et Consignation compétente, preuve de dépôt à l'appui à fournir au Vendeur.

### 11.4. Pose d'électroménager fourni par le Client : décharge

Dans l'hypothèse où le Client fournit lui-même de l'électroménager pour sa cuisine, celui-ci reconnaît que :

- L'électroménager a été choisi par lui, sans intervention du Vendeur.
- Qu'il lui appartiendra de débiller et de vérifier lui-même la marchandise.
- En cas d'erreur, de manquant ou de casse, qu'il se chargera lui-même de la résolution du litige avec son fournisseur.
- Sera installé par le Vendeur dans le cadre de la pose de la cuisine.

- Sera mis à disposition à l'adresse de pose de la cuisine le jour prévu pour la pose.
- Que le Vendeur ne pourra en aucun cas installer l'électroménager si les installations (électricité ou plomberie) ne sont pas aux normes.
- Qu'il se verra facturé le temps de travail et les déplacements supplémentaires nécessaires liés à l'installation de l'électroménager en dehors des prestations de pose de la cuisine (indisponibilité, installations électriques ou plomberie non conformes...) sur la base des tarifs portés à sa connaissance préalablement à l'intervention du Vendeur.
- Qu'il ne pourra retarder la pose de la cuisine en cas d'indisponibilité de l'électroménager qu'il fournit.
- Qu'en cas de non-fonctionnement des électroménagers le Vendeur ne pourra pas en être tenu pour responsable

## **12. Transfert de propriété**

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier et des ses accessoires majorés des frais et pénalités éventuels, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

En cas de reprise par le Vendeur des Produits vendus sous clause de réserve de propriété, le Client sera tenu de réparer les préjudices subis et notamment ceux résultant de la dépréciation et de l'indisponibilité des Produits.

## **13. Transfert des risques**

En cas de transport directement par le Vendeur ou le transporteur mandaté par le Vendeur, le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits vendus sera réalisé dès livraison et réception desdits Produits par le Client.

En cas de transport par le Client ou toute personne (particulier ou professionnel) mandatée par le Client, le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits vendus s'effectue à la remise des Produits au transporteur.

Les risques et la garde des marchandises entre la livraison chez le Client et la pose étant transférés au Client, ce dernier s'engage à les conserver en leur apportant tous les soins nécessaires.

## **14. Garanties légales**

Les produits sont garantis dans les conditions de droit commun. Exclusion de garantie :

- Mauvaise utilisation du bien par le client
- Non-respect par le Client des consignes d'utilisation
- Défaut de fonctionnement résultant de l'intervention réalisée par le client ou par un tiers autre que le cuisiniste
- Usure normale du bien
- Défaut d'entretien
- Défaut de fonctionnement résultant d'un cas de force majeure.

## **15. Propriété intellectuelle - Cession du Plan technique**

Tous les documents techniques, et notamment sans que cela soit exclusif, les plans de conception, plans au sol, plans d'élévation et plans techniques remis au Client demeurent la propriété exclusive du Vendeur, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents.

Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du Vendeur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers concurrent au Vendeur.

Ces plans ne pourront être remis au Client qu'après signature du bon de commande et encaissement de l'acompte.

## **16. Assurance**

Le Vendeur est assuré en responsabilité civile et en multirisque professionnelle auprès d'une société d'assurances notoirement solvable (AXA Assurances).

## **17. Informatiques et Libertés**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des devis, factures, ainsi qu'aux communications et transfert de visuels et plans.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

## **18. Convention de preuve**

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part du Vendeur, les données conservées dans le système d'information du Vendeur ont force probante quant aux commandes passées par le Client. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1348 du Code civil.

Les courriers électroniques tout comme les courriers postaux valent également à titre de preuve parfaite.

## **19. Droit applicable - Langue - Juridiction**

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de Vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Les Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue françaises. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Toute contestation sera du ressort du Tribunal de Commerce de La Rochelle qui a compétence exclusive.

*Le Client :*

*Le Soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente dont un exemplaire lui a été remis et en accepte les termes sans exception, ni réserves.*

*Nom :*

*Prénom :*

*A :*

*Le :*

*Signature :*